

PACT

SOLiHA 10

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat
2024 - 2026

Communauté de communes
Arcis Mailly Ramerupt

Val de l'Aube
L'audace d'un territoire

Pour une information

personnalisée et gratuite

Un conseiller du PACT SOLiHA
de l'Aube vous accueille lors de permanences
de 09 h à 12 h

Les 1^{er} et 3^e vendredis

☐ Arcis-sur-Aube
place de la République
dans les locaux France Services

Le 2^e vendredi

☐ Mailly-le-Camp
28 rue Général de Gaulle
à la bibliothèque

Le 4^e vendredi

Mois pairs

☐ Ramerupt
6 Rue Charles Delaunay
à la mairie

Mois impairs

☐ Nogent-sur-Aube
65 Grande Rue
à la mairie

03 25 42 32 62

contact@opah-ccamr.org

www.opah-ccamr.org

Après une étude permettant de cerner les besoins des habitants en matière de rénovation de logements, la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt a lancé son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vous pouvez désormais bénéficier de conseils pour vos travaux et de subventions pour leur réalisation, sous certaines conditions.

Cet accompagnement technique et administratif mené par le PACT SOLiHA de l'Aube est financé par la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt et par l'Etat (ANAH).

Il est gratuit pour les bénéficiaires.



Solange GAUDY
Présidente
Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt



des
AIDES
FINANCIÈRES

POUR AMÉLIORER VOTRE

• **LOGEMENT** •

EN

ECONOMIE

D'ENERGIE

La Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt met en place une OPAH pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de leur logement. Cette opération va permettre d'améliorer le confort, de mettre aux normes et d'adapter des logements en accordant des subventions aux propriétaires.

Un chantier OPAH en 8 étapes



Qui est concerné par l'OPAH ?

Pour des logements ayant plus de 15 ans

- Les propriétaires occupant leur logement **aux revenus modestes ou très modestes**
- Les propriétaires bailleurs

Des aides pour quels travaux ?

■ Rénovation énergétique

- Isolation des murs par l'extérieur ou l'intérieur
- Isolation des combles perdus et/ou aménagés
- Isolation des planchers bas
- Remplacement des menuiseries (fenêtres, portes)
- Remplacement du système de chauffage et/ou de production d'eau chaude
- Installation d'une ventilation...

Conditions : *Au moins 2 postes d'isolation et saut minimum de 2 classes énergétiques*

- Logement dégradé et mise aux normes (Travaux de réhabilitation et tous corps d'état)

- 1** Vous élaborez votre projet avec le PACT SOLiHA de l'Aube lors d'une première visite à domicile
- 2** Vous sollicitez les devis nécessaires pour la réalisation de votre projet
- 3** Le PACT SOLiHA de l'Aube constitue votre dossier de subvention auprès des organismes financeurs
- 4** Vous recevez l'accord des subventions et l'autorisation d'effectuer les travaux
- 5** Vous pouvez demander une avance ou un acompte pendant les travaux (sous certaines conditions)
- 6** Vous réalisez les travaux
- 7** Une visite de contrôle est réalisée
- 8** Vous payez la facture et vous percevez ensuite la subvention lorsque l'ensemble des travaux subventionnés est réalisé

EXEMPLES DE FINANCEMENT

Exemple de rénovation énergétique chez un **propriétaire occupant très modeste** logement classé en F avant travaux

Remplacement des fenêtres et porte, Isolation des murs par l'extérieur, remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur air/eau isolation des combles, installation d'une VMC

Montant des travaux :	53 300 €
TVA :	2 990 €

Montant des travaux TTC :	56 290 € TTC
---------------------------	---------------------

Subvention ANAH :	- 42 640 €
Subvention Communauté de communes :	- 2 398 €
Subvention Conseil départemental :	- 1 500 €
Subvention Région Grand Est :	- 2 398 €

Reste à Charge du propriétaire :	2 024 € TTC
----------------------------------	--------------------

Exemple de rénovation d'un logement très dégradé avec parcours BBC chez un **propriétaire bailleur modeste** logement classé en G avant travaux

Réfection de toiture, réfection électrique, remplacement des fenêtres et porte, isolation des murs par l'intérieur, isolation des combles, installation d'une VMC, installation d'une pompe à chaleur air/air et d'un ballon thermodynamique). Saut de 5 classes énergétiques, atteinte de l'étiquette B après travaux

Montant des travaux :	71 800 € mais retenu* : 61 800 €
TVA :	4 943 €

* certains travaux sont limités à un montant maximum

Montant des travaux TTC :	76 743 € TTC
---------------------------	---------------------

Subvention ANAH :	- 37 080 €
Bonification "Sortie de Passoire Énergétique" :	- 6 180 €
Subvention Communauté de communes :	- 4 635 €
Subvention Région Grand Est :	- 4 635 €

Reste à Charge du propriétaire :	24 213 € TTC
----------------------------------	---------------------